

BREVES

Note de Judith Razafimbelo
Université d'Antananarivo, judithrazafimbelo@gmail.com

1. Malaises dans les universités publiques à Madagascar à propos de « l'autonomies des universités »

La proposition de loi fixant le régime d'autonomie des Universités et des Établissements Publics d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique, objet d'une Décision de la Haute Cour constitutionnelle (HCC) n° 10-HCC/D3 du 3 juillet 2020 a été rejetée en bloc par la nouvelle HCC dans sa Décision n°03-HCC/D3 du 9 février 2022, Ce qui a créé des contestations et jeté un trouble au sein des universités.

Lors de sa réunion du 23 mars 2022, le Conseil National du Syndicat des Enseignants-Chercheurs (SECES) a décrété des journées « universités mortes » pour les 11-12 avril 2022, décision suivie par la majorité des enseignants-chercheurs et qui s'est poursuivie pour aboutir à des mots d'ordre de grève.

Des pourparlers ont eu lieu entre-temps en vue d'apporter des précisions et améliorations à ladite proposition de loi afin de répondre aux soucis et mal interprétations des différentes parties. Malheureusement, ça ne semblait pas prêt à aboutir, car l'Assemblée Nationale qui était dans sa première session ordinaire de l'année 2022 (12 mai au 1^{er} juillet 2022) ne pensait pas mettre la loi amendée à son ordre du jour. Finalement, force a été pour le SECES de constater et de déclarer, lors de sa réunion du 06 juin, que l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ne sont pas dans la préoccupation ni l'urgence de l'Etat, donc pour ne pas pénaliser les étudiants, les enseignants reprendront leur cours et le SECES décline toute responsabilité de ce qui pourrait se passer au niveau des universités et des centres de recherches.

2. Election de l'équipe dirigeante pour les trois années à venir

Le jeudi 07 avril a eu lieu l'élection des différents responsables dans les institutions supérieures publiques : universités et établissements et instituts d'enseignement supérieurs de Madagascar. Il s'agit des membres du Conseil d'administration, des présidents d'université, des membres du Conseil d'établissement ou Conseil d'Ecole, des responsables des domaines, les directeurs d'Ecole doctorale thématique de Madagascar (EDTM), des responsables de Mentions et des présidents de collège des enseignants. La fonction effective à partir de juillet 2022 durera jusqu'en juillet 2025.



DOSSIER :

- LA DÉPÉDITION SCOLAIRE DANS LES LYCÉES MALAGASY : LES FACTEURS DÉTERMINANTS : *Oely Fanomezana RABENASOLO et Célestin RAZAFIMBELO*
- PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ET INTÉGRATION SOCIALE DES ÉLÈVES HANDICAPÉS MENTAUX : *José Emmanuel RANAIVO RAJAONAH et Judith RAZAFIMBELO*
- LES OBSTACLES AUX PRATIQUES EXPÉRIMENTALES DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA BIOLOGIE AUX COMORES : *Souf ADIHAME et Judith RAZAFIMBELO*
- LES « NON-ACQUIS » EN ÉLECTRICITÉ À LA FIN DU SECONDAIRE : *Harinosy RATOMPOMALALA et Henri RASOLONDRAMANITRA*
- ETAT DES LIEUX DE L'INTÉGRATION DES TIC DANS L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES DANS QUATRE LYCÉES PUBLICS D'ANTANANARIVO-VILLE, RÉGION D'ANALAMANGA : *Marcellin MBE et Judith RAZAFIMBELO*

RESSOURCE:

L'IMPACT DE LA PANDÉMIE COVID-19 DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF À MADAGASCAR : CAS DE L'ÉDUCATION DE BASE : *Judith RAZAFIMBELO et Célestin RAZAFIMBELO*

BREVES :

- MALAISE DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES A MADAGASCAR À PROPOS DE « L'AUTONOMIE DES UNIVERSITES » : *Judith RAZAFIMBELO*
- ELELECTION DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE POUR LES TROIS ANNÉES À VENIR : *Judith RAZAFIMBELO*